

IRDA Paris

Rapport d'activité 2023-2024

1. Présentation de l'IRDA Paris

L'Institut de Recherche en Droit des Affaires de Paris (IRDA Paris) a été créé en 1998. Il est dirigé depuis septembre 2019 par le Professeur France Drummond.

L'IRDA Paris est une équipe d'accueil pour les doctorants qui réalisent leur thèse dans les différents domaines du droit des affaires. Il regroupait, en septembre 2023, quarante-trois doctorants.

L'IRDA Paris est aussi un laboratoire de recherche qui a vocation à susciter, organiser, et diffuser des travaux académiques sur les grandes questions relevant du droit des affaires.

Depuis septembre 2021, un poste de secrétaire général de l'IRDA a été créé. Il était occupé en 2021-2022 par Thiphaine Saupin. Suite à son recrutement en qualité de Maître de conférences à l'Université CY Cergy Université, Thibaut Duchesne a pris sa relève le 1^{er} septembre 2022 ; recruté lui-même en qualité de Maître de conférences, Hugo Nadjar, doctorant de l'IRDA, lui a succédé le 1^{er} septembre 2023.

Par ailleurs, depuis septembre 2021, un bureau a été mis à la disposition de l'IRDA ; il s'agit du bureau M13, situé au centre Panthéon, escalier M, 2^{ème} étage, proche de la salle de l'IRDA, salle de travail jouxtant la salle de droit commercial. À compter de septembre 2024, l'IRDA disposera de nouveaux locaux, rue Notre-Dame des Champs, afin de pouvoir mieux accueillir les doctorants, étudiants et universitaires et de développer davantage son activité.

	2023-2024
NOMBRE DE CHERCHEURS	14 dont 10 Pr et 4 MCF (rattachement principal) 3 Pr émérites et 3 Pr et 2 MCF en rattachement secondaire
PERSONNEL ADMINISTRATIF	3 contractuels (1 temps plein, 2 mi-temps)
LOCAUX	Salle de l'IRDA (20m ²) + un bureau (M13 Centre Panthéon)
NOMBRE DE DOCTORANTS	39
STATUT DES DOCTORANTS	4 ATER 5 contrats doctoraux en cours 3 CIFRE
SUIVI DES DOCTORANTS	1 qualifié MCF et 2 MCF recrutés à la rentrée prochaine
NOMBRE DE SOUTENANCES	3

2. L'activité scientifique de l'IRDA Paris

L'activité scientifique est d'abord individuelle ; elle est celle des membres de l'IRDA et de ses doctorants. Par ailleurs, depuis septembre 2019, l'IRDA Paris organise diverses manifestations scientifiques.

2.1. Les publications des membres de l'IRDA

La liste des publications individuelles des membres de l'IRDA (articles et ouvrages) est disponible sur le site internet de l'IRDA dans la rubrique « [Publications individuelles](#) » ainsi que sur HAL. Cette liste est mise à jour régulièrement par le secrétaire général avec l'aide d'un étudiant de Master 2, sous forme de vacation. Pour l'année universitaire 2023-2024, ces vacations étaient assurées par Inès Routon.

2.2. Les thèses

Pendant l'année universitaire 2023-2024, trois thèses ont été soutenues à l'IRDA :

- Jacques Mazé, *La garantie conventionnelle dans les cessions de droits sociaux : essai d'une conception unitaire*, dir. A. Gaudemet, 13 octobre 2023
- Hugo Nadjar, *Les principes du droit des offres publiques d'acquisition*, dir. S. Torck, 6 décembre 2023
- Adam Stolcz, *Le cadre juridique des start-up en France*, dir. Th. Bonneau, 1^{er} décembre 2023

39 doctorants sont inscrits en thèse. La légère baisse du nombre de doctorants paraît liée à l'installation des comités de suivi ; ce passage obligé dissuade certains doctorants inscrits depuis de nombreuses années de se réinscrire.

2.3. Les manifestations scientifiques

En 2023-2024, l'IRDA Paris a proposé différentes manifestations scientifiques :

- Les Rendez-vous de l'IRDA (*tout public*)
- Les séminaires doctoraux (*à l'intention des doctorants*)
- Les présentations de thèse (*tout public*)
- Le colloque de l'IRDA (*tout public*)
- Le cycle de conférences de l'IRDA, « le droit des affaires en perspective » (*tout public*)

2.3.1. Les Rendez-vous de l'IRDA

Les Rendez-vous de l'IRDA ont débuté en décembre 2019. Lors de ces Rendez-vous, une personnalité est invitée à exposer pendant trente à quarante minutes une question d'actualité relevant de son domaine d'expertise avant que s'ouvre un débat auquel participent, au premier chef, les doctorants de l'IRDA. Ces Rendez-vous, ouverts au public, ont lieu en salle de l'IRDA ou en salle des Conseils.

Durant l'année universitaire 2023-2024, trois Rendez-vous de l'IRDA ont été organisés. Ils portaient sur les thèmes suivants :

- « *La fiducie : de la théorie à la pratique – questions d'actualité* », par Matthieu Dubertret, Maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas (6 novembre 2023)
- « *Les fonctions du droit des sociétés* » par Irina Parachkévoïa, Professeur à l'Université Côte d'Azur
- « *Directive européenne sur le devoir de vigilance : regards français sur un texte de compromis* », par Joanna Ghorayeb, Sous-directrice du droit économique, Direction des affaires civiles et du sceau, Antoine Gaudemet, Professeur à l'Université Panthéon-Assas et Jean-Sébastien Borghetti, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (6 juin 2024)

Les *Rendez-vous de l'IRDA* seront reconduits en 2024-2025.

[> En savoir plus](#)

2.3.2. *Les séminaires doctoraux*

L'IRDA Paris a mis en place un cycle de séminaires doctoraux à compter de septembre 2021. Ces séminaires ont vocation à aider les doctorants à mieux comprendre l'exercice singulier qu'est la thèse et à les informer sur les débouchés du doctorat. Un séminaire s'est tenu pendant l'année 2023-2024,

- « *L'importance de la mise en valeur du fond par la forme* » par Thibaut Duchesne, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon III (22 novembre 2023) qui a abordé, à cette occasion, la question de la présentation, écrite comme orale, de la thèse.

Le séminaire organisé dans le cadre du partenariat avec les autorités de supervision européennes, avec Solène GOBIN (ABE) et Julien NIVOT (ESMA), pour évoquer les carrières au sein des institutions européennes a dû être décalé à la rentrée 2024.

[> En savoir plus](#)

2.3.4. *Les présentations de thèse*

Les présentations de thèse ont été organisées dès 2019. Elles permettent aux jeunes docteurs, lors de conférences ouvertes à un large public, de présenter leur thèse, d'expliquer le choix de leur sujet, leurs hypothèses de travail, leur démarche, et de présenter leurs propositions.

La présentation est suivie d'un débat auquel participent des universitaires, des doctorants, des étudiants de troisième cycle, mais aussi des praticiens intéressés par le sujet. Ce débat permet au jeune docteur d'éprouver la pertinence de ses propositions et de se confronter à la discussion. Durant l'année universitaire 2023-2024, une thèse a fait l'objet d'une présentation :

- *Les principes du droit des offres publiques d'acquisition*, par Hugo Nadjjar (29 mars 2024)

Les présentations de thèse sont un rendez-vous incontournable de l'année universitaire et un exercice précieux pour les jeunes docteurs. Ces manifestations seront reconduites en 2024-2025.

[> En savoir plus](#)

2.3.5. *Le colloque de l'IRDA*

L'IRDA Paris a organisé une journée d'étude qui a eu lieu le 19 juin 2024, sous la direction scientifique du professeur Emmanuelle Claudel. Elle portait sur « *Le droit de la concurrence à la croisée des chemins. Nouveaux défis – Nouveaux enjeux* » et a réuni près de cent-trente personnes. Le sujet du prochain colloque qui sera organisé en 2025 par l'IRDA Paris a déjà été arrêté. Organisé sous la direction scientifique du Professeur Marie Caffin-Moi, il portera sur « *Les ressources du droit des affaires face au défi climatique* ».

en parallèle, le colloque de lancement du projet RÉPONDS, placé sous la direction scientifique du Professeur Caroline Coupet, a eu lieu le 16 janvier 2024, en partenariat avec le ministère de la Justice, à la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France.

[> En savoir plus](#)

2.3.7. *Le cycle de conférences « Le droit des affaires en perspective »*

Depuis septembre 2022, l'IRDA a mis en place, sous la direction du Professeur Caroline Coupet, un cycle de conférences, ayant pour objet d'élargir et d'enrichir l'approche du droit des affaires, en remettant en perspective, avec l'aide de collègues historiens, ou économistes, certains thèmes, institutions, concepts, œuvres doctrinales ou écoles de pensée, du droit commercial.

Trois conférences ont eu lieu cette année, avec un important succès :

- *L'École de Nice*, 5 février 2024 :
 - Gilles Martin, Professeur émérite de l'Université Côte d'Azur : « La genèse de l'École de Nice »
 - Irina Parachkévova, Professeur à l'Université Côte d'Azur : « Développements contemporains et perspectives »

- *La personnalité morale*, 25 mars 2024 :
 - Olivier Descamps, Professeur d'histoire du droit à l'Université Panthéon-Assas : « La genèse de la personnalité morale »
 - Guillaume Wicker, Professeur à l'Université de Bordeaux : « Aspects contemporains de la personnalité morale »

- *Edmond Thaller*, 12 juin 2024 :
 - Florent Garnier, Professeur d'histoire du droit, Université Toulouse Capitole : « Thaller, architecte du droit commercial »
 - Vincent Malassigné, Professeur de droit privé et de sciences criminelles, CY Cergy Paris Université : « La postérité de la pensée de Thaller »

Ce cycle de conférences sera poursuivi pendant l'année 2024-2025.

[> En savoir plus](#)

2.4. La recherche collective

L'IRDA Paris a continué à mener à bien **deux projets de recherche collective** durant l'année 2023-2024 :

- *Projet de Réforme pour un nouveau droit des sociétés (projet REPONDS 2023-2026)*. Ce projet de recherche est développé en concertation et avec le soutien du ministère de la Justice, et en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Il entend proposer, d'ici 2026, soit soixante ans après la dernière grande réforme du droit des sociétés, des voies de simplification et de modernisation du droit des sociétés : proposition de réécriture de certains textes aux fins d'éradiquer des contentieux récurrents et proposition de réorganisation des textes en vue d'en faciliter l'accès et la compréhension, le tout s'appuyant sur une réflexion académique ambitieuse sur les fonctions et les divisions structurantes du droit des sociétés. Ce projet, piloté par le professeur Caroline Coupet, a été distingué par la Fondation partenariale de l'Université Paris-Panthéon-Assas qui lui a attribué un financement. Le colloque de lancement officiel de cette recherche s'est déroulé le 16 janvier 2024, en partenariat avec le ministère de la Justice, à la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France.

[> En savoir plus](#)

- *Groupe de recherche sur les crypto-actifs (projet LEGDIGITAS 2023-2026)*. Coordonné par le professeur France Drummond, ce projet part du constat que le développement des technologies de registres distribués, dont les plus connues fonctionnent en recourant au protocole *Blockchain*, a engendré de nouveaux « instruments » dont ni la qualification, ni le régime, ne sont encore véritablement établis. Les initiatives législatives se multiplient pour encadrer le phénomène sans l'entraver, or si la France a pu paraître précurseur avec l'adoption de la loi PACTE, elle semble mal armée à la veille de l'intégration des textes européens et peu audible dans les négociations internationales engagées par UNIDROIT et le Bureau permanent de la Conférence de La Haye, faute de disposer d'une analyse suffisamment aboutie du phénomène et d'un point de vue critique suffisamment construit sur son traitement juridique. La diversification de ces crypto-actifs (*security tokens, utility tokens, stable coins, NFT...*) interroge notamment l'aptitude de nos catégories juridiques à absorber ces nouveaux biens. Les États-Unis ont déjà modifié leur droit pour prendre en considération les *controllable electronic records* et le Royaume-Uni consulte sur une proposition de loi qui consacrerait une nouvelle catégorie de biens juridiques, les *digital objects* ; l'état d'avancement de la réflexion permet à ces États de prendre l'ascendant dans les enceintes internationales. L'ambition de la recherche, qui sera menée par un groupe pluridisciplinaire d'universitaires, est de faire mûrir rapidement la compréhension et l'analyse du phénomène, en vue d'éclairer les pouvoirs publics sur les ajustements à apporter au droit positif français dans le cadre d'une intégration ordonnée des textes européens, de nourrir une position française étayée aux fins, le cas échéant, de promouvoir des solutions moins disruptives du modèle juridique continental européen, et d'enrichir l'enseignement universitaire sur les aspects juridiques de cette nouvelle économie numérique. Le projet est lauréat de l'appel à projets AAPG 2023 de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

[> En savoir plus](#)

Parallèlement, **les actes du colloque de l'IRDA du 14 juin 2022** sur les transformations européennes du droit des sociétés, organisé sous la direction scientifique de Louis d'Avout et France Drummond, **ont été publiés aux éditions Panthéon-Assas le 12 septembre**. Une dizaine de contributions

d'universitaires et de praticiens français et étrangers analysent et interrogent la place et l'influence de l'Union européenne en droit des sociétés.

3. Autres actions d'accompagnement des doctorants

L'IRDA continue progressivement de constituer un *fonds documentaire spécialisé* en droit européen des affaires et droits étrangers, afin de répondre aux besoins des doctorants.

[> En savoir plus](#)

Le laboratoire participe aussi au *financement de la mobilité « scientifique »* des doctorants (défraiement plafonné pour participation à des manifestations scientifiques).

4. La communication de l'IRDA Paris

L'IRDA s'est doté d'un [site Internet](#) en septembre 2021. Le site est tenu à jour quasi quotidiennement. Il annonce les différentes manifestations, relaye les publications de ses membres, rend compte de toutes les manifestations scientifiques, comporte l'ensemble des informations utiles aux doctorants.

L'IRDA a également [une page LinkedIn](#) sur laquelle les actualités du laboratoire sont relayées afin d'être diffusées à un public plus large. Elle compte plus de 1270 abonnés.

Depuis octobre 2022 une [lettre d'information trimestrielle](#) a été mise en place. Elle est diffusée par mail et sur le site internet de l'IRDA. Cinq lettres sont déjà parues, la prochaine le sera en octobre 2024.

5. Aspects financiers

Comme tous les centres de recherche de l'Université, l'IRDA est financé par une dotation approuvée par la Commission de la recherche. L'IRDA bénéficie également d'un Bonus Qualité Recherche (BQR), accordé par le Conseil d'administration de l'université en considération, en 2023, de la journée d'étude du prochain colloque de l'IRDA et du projet REPONDS. Par ailleurs, le projet REPONDS est lauréat de la fondation partenariale de l'université et doté d'un financement à ce titre. Enfin, le projet LEGDIGITAS, lauréat de l'appel AAPG 2023 de l'ANR, dispose d'un financement dédié.

6. Divers

Deux questions conjoncturelles à noter en 2023-2024 :

- L'évaluation HCERES. La très bonne évaluation de l'IRDA est disponible [ici](#).
- Les préparatifs à l'occupation des locaux de la rue Notre-Dame des Champs.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par le remarquable succès des docteurs de l'IRDA, succès au concours d'agrégation de Thibaut Duchesne, Jean-Baptiste Barbiéri, Thiphaine Saupin et Johan Prorok, et qualification et recrutement en qualité de Maîtres de conférences, d'Aurélie Dardenne et d'Hugo Nadjar.

* * *

*